



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CCE CANNES

20/02/2024





**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pour information : publication d'une procédure de départ « SID RNAV 17 »*

Contexte : le règlement d'exécution 2018/1048 de la Commission Européenne impose la publication de SID PBN (Performance Based Navigation) là où des SID conventionnels sont existants.

Le projet présenté a pour objectif de se conformer à cette exigence réglementaire, une procédure « SID Conv 17 » étant utilisée à Cannes. Cette procédure conventionnelle sera maintenue et coexistera avec la procédure satellitaire RNAV.

*SID : standard instrument departure



MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



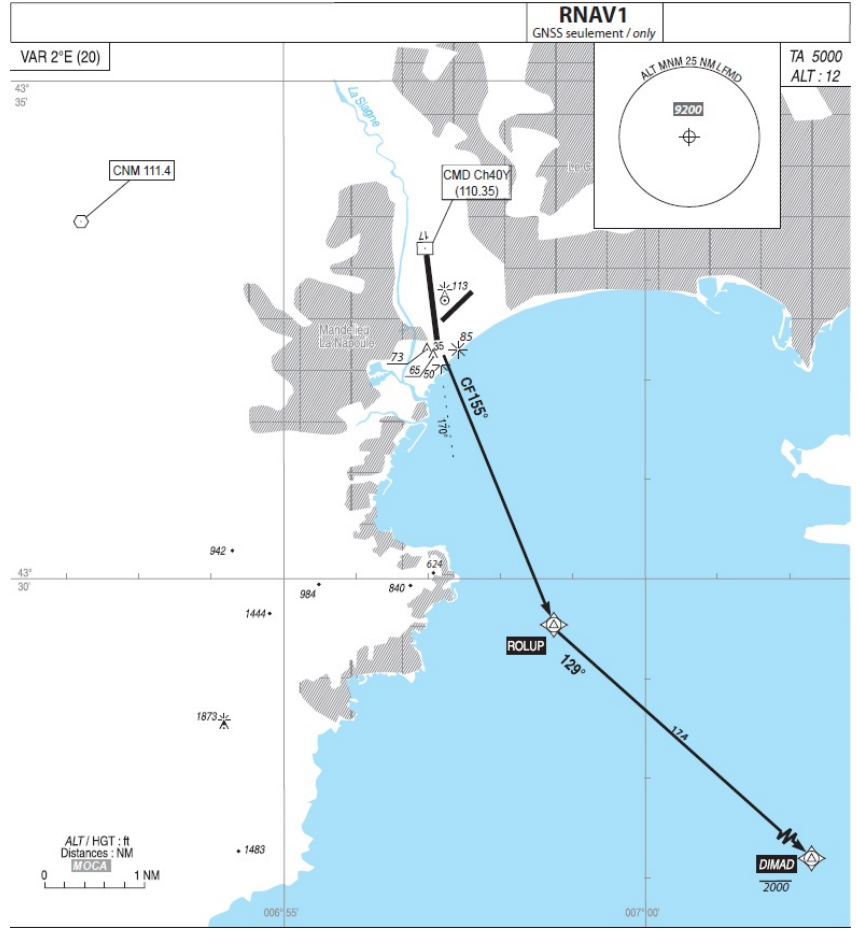
Les procédures SID comportent 2 cartes :

- Une carte « départs initiaux RWY 17 », avec une trajectoire commune à tous les vols IFR au départ de Cannes
- Une carte « SID RWY 17 » qui débute là où les départs initiaux se terminent et qui contient plusieurs trajectoires vers différents points de passage.

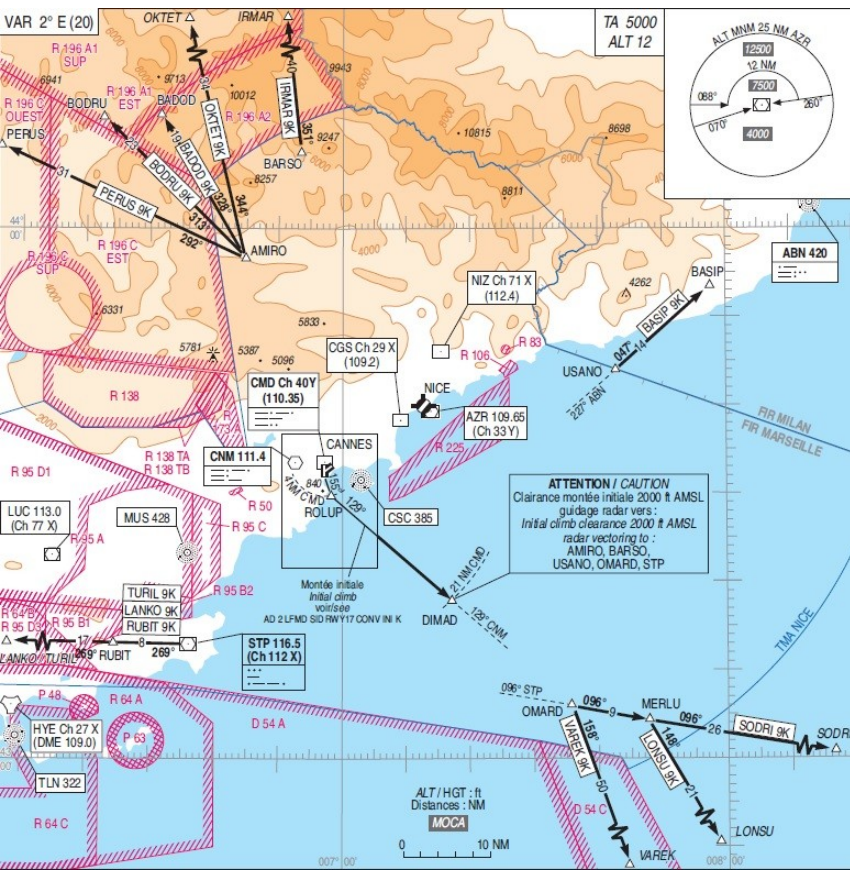
Pour ces deux cartes la création des procédures RNAV a été faite selon le même principe : les points RNAV (satellites) créés l'ont été aux mêmes coordonnées que les points conventionnels déjà existants. Les trajectoires nominales RNAV sont identiques, en « overlay » des trajectoires conventionnelles.



À gauche :
procédure
« départs
initiaux »
conv.
existante

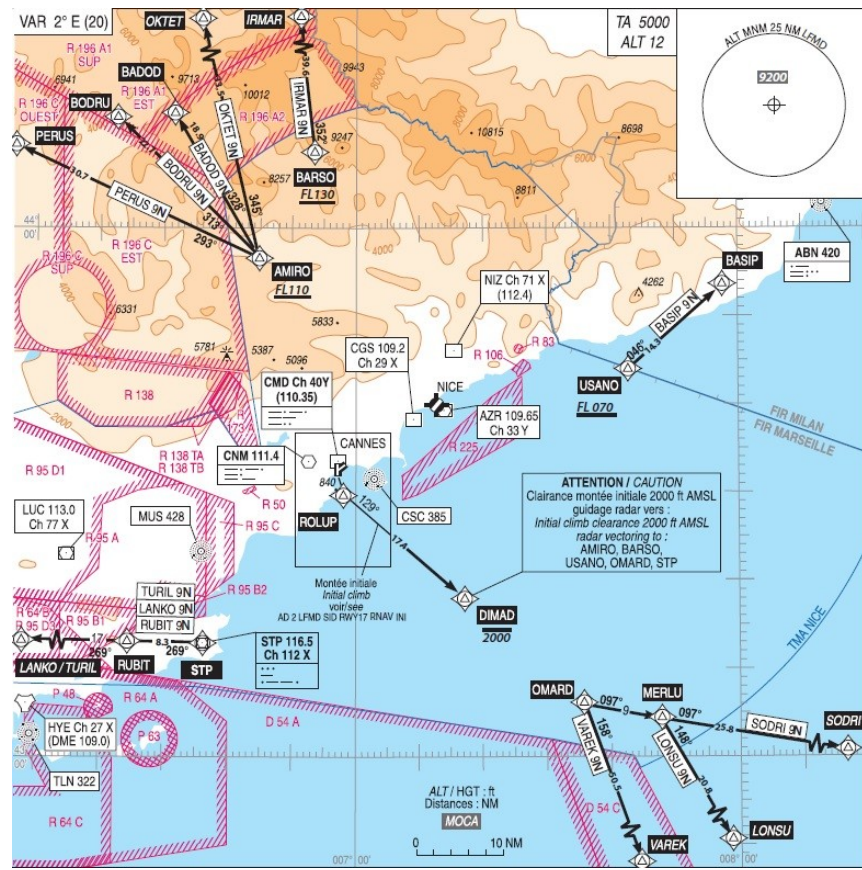


À droite :
projet de
procédure
« départs
initiaux »
RNAV



À gauche :
procédure
SID Conv
existante

À droite :
projet de
procédure
SID RNAV





**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conclusion :

Ce projet de publication SID RNAV 17 est identique aux SID déjà existants. Les points sont aux mêmes coordonnées, aucune nouvelle trajectoire n'est créée.

L'impact environnemental est par conséquent identique à celui des SID conventionnels actuellement volés.

